|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DELEGUES DES MINISTRES** | Documents d’information | **CM(2024)74-final** | 17 mai 2024 |

|  |
| --- |
| **133e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 16-17 mai 2024)**    **Déclaration de la Présidence du Comité des Ministres**[[1]](#footnote-1) **à l’occasion du 75e anniversaire du Conseil de l’Europe** |

En 1949, tandis que l’Europe se relevait des cendres de la Seconde Guerre mondiale, des dirigeants visionnaires ont signé le Statut du Conseil de l'Europe, à Londres, lançant ainsi le projet d’une Europe unie fondée sur la démocratie, les droits de l’Homme et l’État de droit.

Au fil des 75 ans de notre histoire, les États membres ont mis en place des mécanismes de coopération efficaces qui ont abouti à la création d’un espace juridique commun sans précédent, fondé sur le système de la Convention européenne des droits de l’homme. Le Conseil de l’Europe, qui est aujourd’hui la principale organisation de défense des droits de l’Homme du continent, permet à approximativement 700 millions de personnes de vivre dans des sociétés libres et démocratiques tout en tenant leurs gouvernements responsables du respect de leurs obligations en matière de droits de l’Homme.

En mai 2023, nos chefs d’État et de gouvernement se sont réunis à Reykjavík à l’occasion du 4e Sommet du Conseil de l’Europe pour condamner la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine en violation flagrante du droit international et des valeurs fondamentales partagées par les États membres. Ils ont défini l’action collective à mener en réponse aux manœuvres illicites de la Russie. Les chefs d’État et de gouvernement ont aussi réaffirmé avec force leur attachement profond et durable au Statut du Conseil de l’Europe et à la Convention européenne des droits de l’homme, y compris l’obligation inconditionnelle de se conformer aux arrêts définitifs de la Cour européenne dans tout litige où les États membres sont parties. Ils ont affirmé la nécessité d’une approche coopérative et inclusive, fondée sur le dialogue, dans le processus de surveillance de l’exécution des arrêts. Ils ont souligné la nécessité d’enrayer le recul démocratique et ont adopté les Principes de Reykjavík pour la démocratie afin de promouvoir, de protéger et de renforcer la démocratie, les droits de l’Homme et l’État de droit dans tous nos États membres. Enfin, ils ont pris l’engagement de renforcer l’action en faveur de sociétés inclusives, sans marginalisation ni exclusion, racisme, discrimination ou intolérance.

Nous sommes aujourd’hui réunis à Strasbourg pour notre 133e Session afin de définir les prochaines étapes de la mise en œuvre des engagements pris à Reykjavík et fournir à nos Délégués et à l’Organisation les orientations nécessaires. Nous avons, à cet effet, adopté une série de décisions (voir *lien vers les décisions*).

Nous tenons tout particulièrement à souligner les décisions que nous avons prises concernant le Registre des dommages causés par l’agression de la Fédération de Russie contre l’Ukraine, qui constitue la première composante d’un mécanisme international complet d’indemnisation. Ce Registre, ouvert à l’adhésion de tous les États et des organisations internationales, est déjà en fonction et a lancé, le 2 avril 2024, une plate-forme de dépôt de demandes d’indemnisation. D’autres décisions ont été prises pour soutenir l’Ukraine concernant notamment les progrès réalisés en vue de l’éventuelle création d’un tribunal spécial pour le crime d’agression, le lancement d’un Groupe de consultation sur les enfants d’Ukraine et la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens. Tant qu'il n'y aura pas de paix juste et durable conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui constituent le fondement de la formule de paix du Président Zelenskyy, la lutte contre l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine restera notre priorité stratégique. Nous sommes déterminés à continuer à soutenir l'Ukraine et son peuple.

Notre attachement indéfectible à l’indépendance, à la souveraineté et à l’intégrité territoriale de l’Ukraine, de la Géorgie et de la République de Moldova, à l’intérieur de leurs frontières internationalement reconnues demeure sans faille. Nous appelons la Russie à retirer immédiatement, totalement et inconditionnellement ses forces et son matériel militaire de tout le territoire de l’Ukraine, de la Géorgie et de la République de Moldova.

Nous avons également commencé à remplir les engagements pris à Reykjavík en adoptant aujourd’hui la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, qui sera ouverte à la signature à Vilnius en septembre prochain et marque un tournant historique en tant que premier instrument international de ce type.

Désireux de réagir à la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de diversité biologique, nous préparons actuellement une nouvelle Convention sur la protection de l’environnement par le droit pénal et examinons la nécessité et la faisabilité d’éventuels nouveaux instruments juridiques dans le domaine des droits de l’Homme et de l’environnement.

Mobilisés en faveur de la protection des droits de l’Homme en Europe, nous avons réaffirmé notre engagement d’adopter dans les meilleurs délais les instruments révisés d’adhésion de l’Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, en rappelant que cette adhésion de l’UE est d’une importance capitale pour la cohérence du système européen de protection des droits de l’Homme.

Pour promouvoir la justice sociale et la protection des droits sociaux, qui sont déterminantes pour la stabilité démocratique et la sécurité à travers le continent, nous restons attachés au système de la Charte sociale européenne et nous nous félicitons de la Conférence de haut niveau qui se tiendra en juillet prochain.

Pour renforcer l’État de droit, nous avons renforcé la Commission de Venise et appelé à une finalisation rapide du projet de Convention sur la protection de la profession d’avocats. Nous poursuivrons nos efforts collectifs pour promouvoir la liberté d'expression et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias.

Afin de soutenir et d’améliorer la participation des jeunes à la vie démocratique et aux processus décisionnels, nous préparons la tenue, l’année prochaine, d’une Conférence des ministres responsables de la Jeunesse et assurerons le suivi de l’événement de jeunesse « Confiance en l’avenir » qui s’est tenu à la veille de notre 133e Session. Ceci témoigne de l’importance que nous attachons à la contribution inestimable de la jeunesse au travail et à la mission de l’Organisation. Nous soutenons les activités liées à l'éducation à la citoyenneté démocratique, à la culture et au patrimoine en tant qu'investissement important dans la participation démocratique.

Afin de permettre au Conseil de l'Europe de mener de manière efficace et efficiente son programme ambitieux, nous accélérons le processus de réforme, notamment des points de vue de la transparence et de l’ouverture et avons, pour la première fois en 17 ans, augmenté les moyens financiers de notre Organisation en termes réels pour la période 2024-2027.

Nous reconnaissons qu’il est impératif de conserver une instance politique solide où les États membres peuvent se réunir pour relever les défis et tendre à des objectifs communs. Dans cet esprit, nous sommes déterminés à renforcer la coopération avec l’Assemblée parlementaire, qui est l’autre organe statutaire du Conseil de l'Europe et constitue une enceinte paneuropéenne sans équivalent au service du dialogue interparlementaire, ainsi qu’avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la voix des communes, villes et régions d’Europe. Nous souhaitons également affermir notre coopération constructive avec la société civile.

Alors que nous célébrons le 75e anniversaire du Conseil de l’Europe, nous réaffirmons notre volonté de poursuivre la paix, de promouvoir les principes du multilatéralisme et de favoriser la coopération sur la scène européenne et mondiale. Nous sommes également résolus à renforcer la coopération avec d’autres organisations internationales, et en particulier avec l’Union européenne, l’OSCE et l’Organisation des Nations Unies. De plus, nous continuerons de renforcer notre collaboration avec les États observateurs et les États non-membres qui partagent nos valeurs, notamment ceux couverts par notre politique de voisinage, et de promouvoir une sensibilisation accrue à nos instruments, normes et outils au-delà du continent européen.

À 75 ans, notre organisation paneuropéenne continue de nous guider dans les domaines des droits de l’Homme, de la démocratie et de l’État de droit. Tournés vers l’avenir, nous continuerons de veiller à ce que le Conseil de l'Europe puisse s’adapter et rester à l’avant-garde du développement de nos démocraties face aux nouveaux enjeux de demain.

1. Avec le soutien des États membres suivants : Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine et Royaume-Uni. [↑](#footnote-ref-1)